



UN LIBRARY

AUG 27 1980

Distr.  
GENERALE  
S/14126  
26 août 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



---

LETTRE DATEE DU 26 AOUT 1980, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DU COSTA RICA AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le fait que le Gouvernement costa-ricien, fidèle à sa tradition de respect des principes de l'Organisation des Nations Unies et en application de la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité en date du 20 août 1980, a décidé de retirer de la Ville sainte de Jérusalem le siège de sa représentation diplomatique auprès de l'Etat d'Israël.

Le Ministre costa-ricien des affaires étrangères a notifié aujourd'hui même la décision susmentionnée à l'Ambassadeur d'Israël à San José.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Rodolfo E. PIZA ESCALANTE